

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 19 décembre 2019 17 h

Séance tenue le jeudi 19 décembre 2019 Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Serge Lamontagne, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Emmanuel Rondia	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Que compte faire l'Administration pour rendre accessible le parc-nature du Bois d'Anjou devienne accessible aux résidents et travailleurs de l'Est, et également pour les autres parcs-natures moins accessibles ou non aménagés / Quelles sont les actions que la Ville compte mettre en oeuvre afin d'étendre, consolider et enrichir la trame verte et bleue
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Quels sont les plans de Projet Montréal et de l'arrondissement d'Outremont pour une consultation publique en matière de circulation et de stationnement dans l'arrondissement / Questionne le processus d'implication citoyenne dans l'arrondissement et souhaite des mesures pour améliorer la situation

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyennes et des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 12. Elle remercie les deux personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacés pour poser leurs questions et faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

^{*} Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

Séance ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 19 décembre 2019 à 17 h 2 2 - Période de questions des membres du conseil La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ». N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 13. CG19 0566 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération Il est proposé par M. François Limoges appuyé par M. Benoit Dorais Et résolu : d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.02. Un débat s'engage. Adopté à l'unanimité. 03.01 CG19 0567 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 novembre 2019 Il est proposé par M. François Limoges appuyé par M. Benoit Dorais Et résolu : d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 novembre 2019 conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et suivant le certificat du 10 décembre 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 30 novembre 2019.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 30 novembre 2019.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 30 novembre 2019.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

7- Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

CG19 0568

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2018

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2018 constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.01 1197404003

CG19 0569

Ajout - Dépôt du Rapport du Bureau de l'inspecteur général portant sur le projet de désinfection des eaux usées à l'ozone à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) (Art. 57.1.10 et 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec)

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le Rapport du Bureau de l'inspecteur général portant sur le projet de désinfection des eaux usées à l'ozone à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) (Art. 57.1.10 et 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*), et le conseil en prend acte.

07.02 (Ajout)	

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0570

Accorder un contrat à GFL environmental inc. pour le service de transport de matières par conteneurs des écocentres LaSalle et Saint-Laurent (lots #1 et #3), pour une dépense totale de 2 303 122 \$, taxes incluses et un contrat à Les entreprises PEP 2000 inc. pour le service de transport de matières résiduelles par camions de l'écocentre LaSalle (lot #2), pour une dépense totale de 3 316 705 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17811 (9 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 43 886 \$ en 2021 et de 89 533 \$ en 2022 - Ajustement total de 133 419 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1804;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, GFL environnemental inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour les lots #1 et #3 et à Les entreprises PEP 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot #2, pour une période de 36 mois, les contrats pour le transport de matières résiduelles par conteneurs ou par camions, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17811 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	Montant (taxes incluses)
GFL environmental inc.	#1 et #3	2 303 122 \$
Les entreprises PEP 2000 inc.	#2	3 316 705 \$

- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 43 886 \$ en 2021 et de 89 533 \$ en 2022, pour un ajustement total de 133 419 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.01 1195308004		

Accorder un contrat à Excavations Vidolo Itée pour le service de chargement des matières résiduelles de l'écocentre LaSalle, pour une durée de 34 mois avec possibilité de prolongation d'un an - Dépense totale de 804 857 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17886 (4 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 6 256 \$ en 2021 et de 10 694 \$ en 2022 - Ajustement total de 16 951 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1808;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Excavations Vidolo Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 34 mois, un contrat pour le chargement de matières résiduelles à l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, pour une dépense totale de 804 857 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17886 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 6 256 \$ en 2021 et de 10 694 \$ en 2022, pour un ajustement total de 16 951 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.02 1197075002		

CG19 0572

Accorder à 9187-0451 Québec inc. un contrat pour la fabrication et l'installation de gardes de sécurisation machines bâtiment et de procédés - Dépense totale de 603 910,12 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10308 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1810;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'accorder à 9187-0451 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fabrication et l'installation de gardes de sécurisation machines bâtiment et de procédés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 471 226,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10308;
- 2- d'autoriser une dépense de 70 683,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 62 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.03 1196935002	

Approuver un projet d'entente entre Ville de Montréal et la Fiducie Desjardins inc. pour gérer et conserver le patrimoine fiduciaire du lieu d'enfouissement sanitaire (carrière Démix, cellules numéros 2 et 3), pour une période d'un an avec prolongation automatique de cinq ans, afin de se conformer au décret 1351-95 du gouvernement du Québec - Dépense totale de 31 043,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1812;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Fiducie Desjardins inc. pour gérer et conserver le patrimoine fiduciaire du lieu d'enfouissement sanitaire (carrière Démix, cellules numéros 2 et 3), afin de se conformer au décret 1351-95 du gouvernement du Québec, en date du 11 octobre 1995;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 31 043,28 \$, taxes incluses, pour les six années de l'entente;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer ladite entente ainsi que tout document pouvant y donner suite pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.04 1193438012	

CG19 0574

Approuver un projet de convention de sous-bail par laquelle la Ville sous-loue de Boscoville, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, des espaces d'une superficie de 24 731 pieds carrés, situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, pour un terme d'un an, soit du 8 novembre 2019 au 7 novembre 2020 - Dépense totale de 235 821,36 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1813;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'approuver un projet de convention de sous-bail par laquelle la Ville de Montréal sous-loue de Boscoville, pour une période d'un an, à compter du 8 novembre 2019, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 24 731 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 235 821,36 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-bail.
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.05 1198042007	

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

CG19 0575

Autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 \$ USD (996 421,04 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 \$ USD à 7 001 148,58 \$ USD / Approuver un projet d'avenant no 6 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1844;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 \$ USD (996 421,04 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 \$ USD à 7 001 148,58 \$ USD;
- 2- d'approuver un projet d'avenant no 6 à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.06 1190206001	

CG19 0576

Exercer la première option de prolongation du contrat accordé (CG17 0041) à Service d'entretien ménager Alphanet inc., pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} avril 2020, et autoriser une dépense de 263 347,08 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), majorant ainsi le montant total du contrat de 750 056,68 \$ à 1 013 403,75 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1845;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la première année d'option de prolongation du contrat accordé à Service d'entretien ménager Alphanet inc. (CG17 0041) et d'autoriser une dépense de 263 347,08 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} avril 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 750 056,68 \$ à 1 013 403,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.07 1197157010		

CG19 0577

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 191 278,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1846;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville de Montréal des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 191 278,16 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.08 1194794003		

CG19 0578

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 746 571 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere des séries « Agricoles » et « Commerciaux » dans le cadre du contrat accordé à Centre Agricole JLD inc. (CG16 0698), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 112 900,14 \$ à 1 859 471,14 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1847;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'unique option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 746 571 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, des séries « Agricoles » et « Commerciaux » dans le cadre du contrat accordé à Centre Agricole JLD inc. (CG16 0698) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 112 900,14 \$ à 1 859 471,14 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.09 1191541001		

CG19 0579

Accorder un contrat à Veolia ES Canada Si inc. pour l'exécution de travaux de nettoyage et d'inspection sur le réseau d'égouts de la Ville de Montréal - Dépense totale de 563 359,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17847 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1848;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'accorder à Veolia ES Canada Si inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de nettoyage et d'inspection du réseau d'égouts de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 469 465,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (19-17847);
- 2- d'autoriser une dépense de 93 893,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimi	té.
20.10 1193438029	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.

Accorder un contrat à L'Arsenal (Thibault & associés), pour l'acquisition d'un poste de commandement mobile du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 595 728,02 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17709 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1849;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'accorder à L'Arsenal / Thibault et associés (2968-8280 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un poste de commandement mobile, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 387 589,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17709 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 d'autoriser une dépense de 208 138,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.11 1194922018		

CG19 0581

Conclure une entente-cadre avec UBA inc., pour une période de 36 mois, sans option de renouvellement, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % destiné aux opérations d'assainissement de l'eau ainsi qu'à l'entretien des piscines de la Ville de Montréal et de la ville liée de Dorval - Dépense totale de 561 940,31 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 19-17765 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1851;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac destiné aux opérations d'assainissement de l'eau ainsi qu'à l'entretien des piscines de la Ville de Montréal et de la ville liée de Dorval;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme UBA inc., un contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée de 488 643,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17765;
- 3- d'autoriser une dépense de 73 296,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations des quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.12 1198551001		

Accorder un contrat à Excavations L. Martel inc. pour des travaux de concassage et de tamisage de pierres au parc Frédéric-Back - Dépense totale de 902 495,57 \$ taxes, contingences, variations de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 19-6406 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1854;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 902 495,58 \$, taxes, contingences, variation des quantités et incidences incluses, pour les travaux de concassage et de tamisage de pierres au parc Frédéric-Back:
- 2- d'accorder à Excavations L. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 681 845,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6406;
- 3- d'autoriser une dépense de 102 276,82 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 102 276,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 16 096,50 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.13 1198195001		

CG19 0583

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à François Kassab MD. inc., consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 151 077,15 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1858;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 d'approuver un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel la firme François Kassab, M.D. inc. s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à agir comme témoin devant le Tribunal Administratif du Travail, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 151 077,15 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.14 1198548002		

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé inc., consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail, au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 318 647,46 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1859;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

- 1 d'approuver un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant le Tribunal Administratif du Travail, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 318 647,46 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.15 1198548001	
	
Il est proposé par M. François Limoges	
appuyé par M. Benoit Dorais	
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre	e du jour.
Adopté à l'unanimité.	

CG19 0585

Approuver un projet d'addenda no. 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) (CG12 0464), organisme à but non lucratif, pour les services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1860;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 d'approuver un projet d'addenda Nº 2 à la convention conclue avec l'organisme à but non lucratif, Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.16 1191683002	

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec STI Maintenance inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration, de services d'analyse et d'intégration de systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17803 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1861;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, par laquelle STI Maintenance inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services de développement d'applications, de configuration, de services d'analyse et d'intégration de systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17803;
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
20.17 1195006003	

CG19 0587

Conclure des ententes-cadres, pour une période de 30 mois, avec les firmes suivantes, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité de l'information : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 6, pour une somme de 845 066,25 \$, taxes incluses), Cofomo inc. (lot 7, pour une somme de 2 000 565 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17753 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1863;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services spécialisés en sécurité de l'information, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17753 :

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 6 - Architecture de sécurité TI	845 066,25 \$
Cofomo inc.	Lot 7 - Accompagnement ponctuel en opérations et gestion des infrastructures de sécurité	2 000 565 \$

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.	
20.18 1198087002	

Autoriser une dépense additionnelle de 75 771 \$, taxes incluses, pour le projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne 18 dans le cadre du contrat accordé à TLÄ architectes inc. et WSP Canada inc. (CG15 0344), majorant ainsi le montant total du contrat de 547 597,37 \$ à 623 368,37 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1864;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 75 771 \$, taxes incluses, pour le projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne 18 dans le cadre du contrat accordé à TLÄ architectes inc. et WSP Canada inc. (CG15 0344), majorant ainsi le montant total du contrat de 547 597,37 \$ à 623 368,37 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.19 1195350004	

CG19 0589

Approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal, pour un montant total de 1 897 653 \$, pour une période de cinq ans, soit un montant initial de 364 650 \$, indexé de 2 % par année, débutant en octobre 2020 et se terminant en octobre 2025, conditionnel à l'octroi du financement du Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie (CRSNG)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1866;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal, pour un montant total de 1 897 653 \$, pour une période de cinq ans, soit un montant initial de 364 650 \$, indexé de 2 % par année, débutant en octobre 2020 et se terminant en octobre 2025, conditionnel à l'octroi du financement du Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie (CRSNG);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.20 1197100003	

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

CG19 0590

Accorder un soutien financier non récurrent de 796 502 \$, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'opération du bâtiment, situé au 1700, rue Saint-Denis, et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1869;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 796 502 \$, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'opération du bâtiment situé au 1700 rue Saint-Denis, et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.21 1191213002

CG19 0591

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Alain Moro, liquidateur de la succession de Mme Jocelyne Patry, aux fins de parc, un terrain vacant d'une superficie de 217 536,6 mètres carrés, longeant la rue Cherrier et la montée Wilson, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, constitué des lots 4 589 401 et 4 590 761 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 862 312,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1874;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Alain Moro, liquidateur de la succession de Mme Jocelyne Patry, un terrain longeant la rue Cherrier et la montée Wilson, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, constitué des lots 4 589 401 et 4 590 761 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'agrandir le Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 750 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'acte;

- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre M^e Simon Larin, notaire, et le Vendeur, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 3- de verser au domaine public les lots 4 589 401 et 4 590 761 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à la suite de la signature de l'acte;
- 4- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.22 1186037018		

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de mesdames Micheline St-Pierre, Sylvie St-Pierre, Rita St-Pierre, et monsieur Royal St-Pierre, aux fins de parc, un terrain vacant d'une superficie de 30 437,6 mètres carrés, situé au sud du chemin du Bord-du-Lac et à l'ouest de la 5^e Avenue, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, constitué du lot 4 589 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 287 437,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1875;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de mesdames Micheline St-Pierre, Sylvie St-Pierre, Rita St-Pierre et monsieur Royal St-Pierre, aux fins d'assemblage, un terrain vague d'une superficie de 30 437,6 mètres carrés, situé au sud du chemin du Bord-du-Lac et à l'ouest de la 5^e Avenue, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, constitué du lot 4 589 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 250 000 \$, plus les taxes applicables, soit un montant maximal de 287 437,50 \$, taxes incluses, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de verser au domaine public le lot 4 589 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à la suite de la signature de l'acte;
- 3- d'imputer cette dépense conformément informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.23 1191027001	

CG19 0593

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour le remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire - Dépense totale de 5 053 726,13 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10324 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1911;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Allen Entrepreneur Général inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 282 818,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10324;
- 3- d'autoriser une dépense de 642 422,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 128 484,56 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.24 1197574002		

CG19 0594

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Grilli développement inc. aux fins de parc, un terrain vacant composé de 64 lots d'une superficie de 1 402 211,9 mètres carrés, situés à proximité du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 83 931 750 \$, taxes incluses / Verser au domaine public les 64 lots

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1921;

Il est proposé par M. François Limoges appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Grilli développement inc., aux fins de parc, un terrain vacant, constitué des lots 1 977 435, 1 977 436, 1 977 438, 1 977 439, 1 977 440, 1 977 441, 1 977 442, 1 977 444, 1 977 445, 1 977 446, 1 977 447, 1 977 448, 1 977 449, 1 977 450, 1 977 451, 1 977 452, 1 977 454, 1 977 456, 1 977 457, 1 977 458, 1 977 459, 1 977 460, 1 977 462, 1 977 463, 1 977 464, 1 977 465, 1 977 466, 1 977 467, 1 977 468, 1 977 469, 1 977 471, 1 977 475, 1 977 476, 1 977 477, 1 977 478, 1 977 479, 1 977 481, 3 617 233, 4 662 070, 4 662 071, 4 662 072, 4 472 099, 4 714 402, 4 714 404, 4 714 405, 4 714 406, 4 722 078, 4 784 735, 4 784 736, 4 784 737, 4 784 738, 4 784 739, 4 802 998, 4 802 999, 4 803 002, 4 803 003, 4 803 004, 4 803 005, 4 803 006, 4 803 007, 4 803 008, 5 046 826, 5 073 740 et 5 073 741, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à proximité du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une somme de 73 000 000 \$, plus les taxes applicables, soit 83 931 750 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente, pourvu que cet acte soit, de l'avis du Service des affaires juridiques, substantiellement conforme au projet d'acte à être approuvé;
- 4- de verser au domaine public les lots 1 977 435, 1 977 436, 1 977 438, 1 977 439, 1 977 440, 1 977 441, 1 977 442, 1 977 444, 1 977 445, 1 977 446, 1 977 447, 1 977 448, 1 977 449, 1 977 450, 1 977 451, 1 977 452, 1 977 454, 1 977 456, 1 977 457, 1 977 458, 1 977 459, 1 977 460, 1 977 462, 1 977 463, 1 977 464, 1 977 465, 1 977 466, 1 977 467, 1 977 468, 1 977 469, 1 977 471, 1 977 475, 1 977 476, 1 977 477, 1 977 478, 1 977 479, 1 977 481, 3 617 233, 4 662 070, 4 662 071, 4 662 072, 4 472 099, 4 714 402, 4 714 404, 4 714 405, 4 714 406, 4 722 078, 4 784 735, 4 784 736, 4 784 737, 4 784 738, 4 784 739, 4 802 998, 4 802 999, 4 803 002, 4 803 003, 4 803 004, 4 803 005, 4 803 006, 4 803 007, 4 803 008, 5 046 826, 5 073 740 et 5 073 741, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;

5-	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Ado	opté à l'unanimité.
20.2	<u></u>
II es	st proposé par M. François Limoges
	appuyé par M. Benoit Dorais
Et r	résolu :
de r	réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.
Ado	opté à l'unanimité.
CG	19 0595
ser VM:	corder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de vices partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme ware, pour la période du 16 janvier 2020 au 15 janvier 2021, pour une somme maximale de l 022,45 \$, taxes incluses

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMware, pour la période du 16 janvier 2020 au 15 janvier 2021, pour une somme maximale de 601 022,45 \$, taxes incluses;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1900;

- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.26 1198410005	

Accorder un contrat à Concept Controls inc. pour la fourniture d'équipements de détection et de surveillance de l'environnement de matières dangereuses - Dépense totale de 259 998,88 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17393 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1903;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Concept Controls inc., un contrat pour la fourniture d'équipements de détection et de surveillance de l'environnement de matières dangereuses, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 247 617,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17393 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser un montant de 12 380,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.27 1198687001		

CG19 0597

Autoriser une dépense additionnelle de 1 997 284,05 \$, pour une variation des quantités de l'ordre de 16,3 %, ainsi que pour le remplacement de certains biens prévus au catalogue, dans le cadre du contrat avec Bell Canada (CG15 0626), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 244 206,81 \$ à 14 241 490,86 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1905;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 997 284,05 \$, pour une variation des quantités de l'ordre de 16,3 %, ainsi que pour le remplacement de certains biens prévus au catalogue, dans le cadre du contrat avec Bell Canada (CG15 0626), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 244 206,81 \$ à 14 241 490,86 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.28 1198113006		

Accorder un contrat à Novipro inc. pour l'acquisition et le contrat d'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 639 834,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17905 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1906;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Novipro inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition et le contrat d'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 639 834,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17905;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.29 1197684006		

CG19 0599

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Compugen inc. par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme Microsoft, pour des licences Excel de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 775 770,82 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1907;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Compugen inc. par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme Microsoft pour des licences Excel de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal pour une durée de trois ans soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 775 770,82 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tout autre document requis par le soutien des licences du manufacturier Microsoft, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.		
20.30 1198057008		

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

CG19 0600

Accorder un contrat de gré à gré à Softchoice LP, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la prolongation du support étendu de Windows 7 ainsi que pour l'acquisition de licences Windows 10, pour la période du 14 janvier 2020 au 13 janvier 2023, pour une somme maximale de 2 540 927,97 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1909;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Softchoice LP, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la prolongation du support étendu de Windows 7 ainsi que pour l'acquisition de licences Windows 10, pour la période du 14 janvier 2020 au 13 janvier 2023, pour une somme maximale de 2 540 927,97 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et touts autres documents requis par le soutien des licences du manufacturier Microsoft, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.		
20.31 1198057009		

CG19 0601

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Cegid inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 745 569,40 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1913;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cegid inc., pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 745 569,40 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville et Cegid inc. établissant les modalités et conditions de ce contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.32 1197684004	

Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ), pour la couverture de l'entretien et de l'acquisition des logiciels selon le programme Passeport Avantage des produits IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 2 053 255,46 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1916;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la couverture de l'entretien et de l'acquisition des logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 2 053 255,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 343 186,58 \$, taxes incluses, pour un règlement avec le manufacturier à la suite de la revue de conformité des droits d'utilisation des licences logicielles IBM;
- 3- d'approuver un projet d'addenda qui vise à entériner la conversion rétroactive des licences Spectrum Protect selon les modalités d'utilisation de logiciel régies par le contrat IBM « Passeport Avantage »;
- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ, l'addenda selon les modalités du contrat IBM Passeport Avantage, et tout autre document requis par le soutien et le règlement des licences du manufacturier IBM, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.33 1198410006	

CG19 0603

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal loue à Vidéotron Itée, un conduit souterrain empruntant la voie Camilien-Houde d'une superficie de 173 mètres, pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 décembre 2029 - Loyer total pour l'année 2019 de 639,52 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1923;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'approuver le projet de convention par laquelle la Ville de Montréal loue à Vidéotron Ltée un conduit souterrain empruntant la voie Camillien-Houde, d'une superficie de 173 mètres, pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 décembre 2029, moyennant un loyer total pour l'année 2019 de 639,52 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;
- 2 d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.34 1198042011		

CG19 0604

Accorder un soutien totalisant 1 125 000 \$ à Défi sportif AlterGo, sur une période de trois ans, soit un soutien financier de 375 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 750 000 \$, pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo de 2020 à 2022 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1934;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1- d'accorder un soutien financier de 375 000 \$ à l'organisme Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 750 000 \$, pour les années 2020 à 2022 inclusivement, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.35 1198475003	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.

Accorder un soutien financier non récurrent de 162 270 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1939;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 162 270 \$ à PME MTL Centre-Est pour soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.36 1198445002		

CG19 0606

Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 2 500 \$, à Mission Old Brewery, pour la période du 15 novembre 2019 au 1^{er} décembre 2019 afin de soutenir leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1940;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 2 500 \$ à l'organisme ci-après désigné pour la période du 15 novembre au 1^{er} décembre 2019 afin de soutenir l'offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri :

Organisme	Projet	Soutien additionnel recommandé 2019
Mission Old Brewery	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	2 500 \$

- 2 d'approuver le projet d'addenda modifiant la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CE19 0180), majorant ainsi le montant du soutien de 150 000 \$ à 152 500 \$:
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.37 1194970017	

Accorder un contrat à 8470863 Canada inc. pour la fourniture de services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 881 536,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17636 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1945;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

- 1 d'accorder au seul soumissionnaire conforme, 8470863 Canada inc., le contrat pour la fourniture des services de webdiffusion des séances du comité exécutif, du conseil municipal, du conseil d'agglomération et des commissions permanentes de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 881 536,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17636;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.38 1198113005		

CG19 0608

Approuver un projet d'acte par lequel Gestion Jean-Louis Julien inc. fait don à la Ville de Montréal, aux fins de parc, d'un terrain vacant d'une superficie de 2 567,4 mètres carrés, situé au sud-est du boulevard Gouin Ouest, près de la rue Anger, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest / Verser au domaine public le lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1947;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel Gestion Jean-Louis Julien inc. fait don à la Ville de Montréal, aux fins de parc, d'un terrain vacant d'une superficie de 2 567,4 mètres carrés, situé au sud-est du boulevard Gouin Ouest, près de la rue Angers, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de verser au domaine public le lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;
- 3- de refléter ce don à titre d'une acquisition d'immobilisations dans les livres de la Ville à sa juste valeur marchande, selon les normes comptables en vigueur.

Adopte a l'unanimite.		
20.39 1198295004		

Accorder un soutien financier non récurrent de 1,95 M\$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de divers projets de concertation en 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1944;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 950 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation d'un projet de concertation décliné en six volets, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1190191005

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0610

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau (exercice financier 2020)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1774;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019, par sa résolution CG19 0543;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau;

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le Service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;

- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au Service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.	
30.01 1193843013	

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1773;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019, par sa résolution CG19 0544;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la somme de 286,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.	
30.02 1193843015	

CG19 0612

Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 18 décembre 2019 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2019, GOQ 2, 5155A) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1775;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019, par sa résolution CG19 0545;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :
- « municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;
- « potentiel fiscal de 2020 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2020 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.
- 2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2020 :
 - 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
 - 2° la quote-part pour le Service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
 - 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
 - 4° la quote-part pour le financement du déficit d'un exercice financier antérieur qui finance le déficit d'agglomération constaté au 31 décembre 2018.
- 3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.
- **4.** La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2020 et prend effet à la plus tardive des dates suivantes : la date de son adoption et la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté.

ANNEXE A

QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2020

Villes liées	Quotes-parts - Générales - Service de l'eau - Déficit exercice(s) antérieur(s)	<u>Quotes-parts</u> Premiers répondants	
Ville de Montréal	82,64271 %	83,58580 %	
Villes reconstituées	17,35729 %	16,41420 %	
Baie d'Urfé	0,50618 %	0,51196 %	
Beaconsfield	0,94154 %	0,95228 %	
Côte-Saint-Luc	1,12829 %	S.O.	
Dollard-des-Ormeaux	1,69955 %	1,71894 %	
Dorval	2,82806 %	2,86033 %	
Hampstead	0,44637 %	0,45146 %	
L'Ile-Dorval	0,00314 %	0,00317 %	
Kirkland	1,22820 %	1,24222 %	
Mont-Royal	2,23895 %	2,26451 %	
Montréal-Est	0,65027 %	0,65769 %	
Montréal-Ouest	0,23927 %	0,24200 %	
Pointe-Claire	2,57889 %	2,60832 %	
Senneville	0,13069 %	0,13218 %	
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,29848 %	0,30188 %	
Westmount	2,43942 %	2,46726 %	
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %	

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. John Belvedere

M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy

Mme Christina M. Smith M. William Steinberg Mme Maria Tutino

30.03 1193843008

CG19 0613

Approbation d'une dérogation temporaire de 2020 à 2026 de la limite du ratio d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette, jusqu'à un maximum de 120 % et mandater le Service des finances afin qu'il exerce un suivi serré de l'allocation annuelle du programme PTI pour assurer le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises actuelles de la Politique de gestion de la dette en 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1790;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019, par sa résolution CG19 0546;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la demande de dérogation temporaire de 2020 à 2026 de la limite du ratio d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette, jusqu'à un maximum de 120 %.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. John Belvedere

M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy

Mme Christina M. Smith M. William Steinberg Mme Maria Tutino

30.04 1193894001

CG19 0614

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1817;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1 d'approuver les modifications au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2 d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2020.

·	
30.05 1195978004	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.

Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des servitudes d'occupation et de travail nécessaires pour la réalisation du projet d'installation d'ascenseurs, d'intégration de puits de ventilation naturelle et de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro McGill dans le cadre du Projet McGill

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1820;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des servitudes d'occupation et de travail nécessaires pour la réalisation du projet d'installation d'ascenseurs, d'intégration de puits de ventilation naturelle et de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro McGill, dans le cadre du Projet McGill, identifiés aux plans annexés à la résolution CA-2019-171 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.		
30.06 1190854003		

CG19 0616

Autoriser une dépense de 6 639 973,53 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG18 0122)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1882;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'autoriser une dépense de 6 639 973,53 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG18 0122);
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.07 1194922019		

Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1885;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1198097001

CG19 0618

Approuver le Rapport d'activités 2018-2019 relatif au Fonds de développement des territoires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1959;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le Rapport annuel d'activités 2018-2019 relatif au Fonds de développement des territoires;
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1197386001

CG19 0619

Autoriser le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 200 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres, et qu'il s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au dossier

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1967;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 200 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et qu'il s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;
- 2- que le SIM confirme que cette contribution municipale d'une valeur d'au moins 200 000 \$ sera attribuée à un projet qui totalise un investissement global de 477 364 \$ en sécurité civile;
- 3- d'autoriser, à cette fin, la chef de section au Centre de sécurité civile, à signer pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière qui atteste que tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts;
- 4- de confirmer que le SIM a déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et, à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Adopté à l'unanimité.	
30.10 1198712001	

CG19 0620

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1196279003	

CG19 0621

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1195092005			

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1196814005			
CG19 0623			
Avis de motion et dépôt - Ré	eglement autorisant un empru	nt de 100 000 000 \$ afin d	le financer le

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1195929003	

CG19 0624

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

11.05 1198097001			

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1196814003		

CG19 0626

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1194435004	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 42.01 et 42.05 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimi	té.

CG19 0627

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020)

Vu l'avis de motion donné du Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0548;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0548;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019, par sa résolution CE19 1798;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. John Belvedere

M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy

Mme Christina M. Smith M. William Steinberg Mme Maria Tutino

42.01 1193843007

Règlement RCG 19-030

CG19 0628

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020)

Vu l'avis de motion donné du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0549;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0549;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019, par sa résolution CE19 1799;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence: Mme Maria Tutino

42.02 1193843009

Règlement RCG 19-031

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0550;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0550;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019, par sa résolution CE19 1801;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1193843012

Règlement RCG 06-054-8

CG19 0630

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2020)

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0551;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2020) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 par sa résolution CG19 0551;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019, par sa résolution CE19 1794;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2020) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1195205006

Règlement RCG 19-032

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0521;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0521;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2019, par sa résolution CE19 1667;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimi	té.	
42.05 1194750001		
		Règlement RCG 19-033
Il est proposé par	M. François Lim	noges
	M. Benoit Dorai	
Et résolu :	W. Denoit Borar	3
de réunir, pour fins	d'étude, les artic	cles 42.06 et 42.08 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimi	té.	

CG19 0632

Adoption - Règlement établissant le programme visant la réalisation d'initiatives zéro déchet

Vu l'avis de motion donné du Règlement établissant le programme visant la réalisation d'initiatives zéro déchet à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0522;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme visant la réalisation d'initiatives zéro déchet » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0522;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2019, par sa résolution CE19 1704;

II est proposé par M. François Limoges appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme visant la réalisation d'initiatives zéro déchet ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1191179013

Règlement RCG 19-034

CG19 0633

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0523;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0523;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019, par sa résolution CE19 1757;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1198465001

Règlement RCG 19-035

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 573 239 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 573 239 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0524;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 573 239 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 par sa résolution CG19 0524;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019, par sa résolution CE19 1756;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 573 239 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ».

Adopté à l'unanimi	té.	
42.08 1194334003		
		Règlement RCG 19-036
	-	
II est proposé par	M. François Lim	noges
appuyé par	M. Benoit Dorai	s
Et résolu :		
de réunir, pour fins	d'étude, les artic	cles 45.01 et 45.04 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimi	té.	

Approuver le Règlement R-036-3 modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1887;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-036-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le règlement R-036 intitulé « Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.	
45.01 1190854004	

CG19 0636

Approuver le Règlement R-193 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 53 888 765 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et entretien périodique - technologies métro (PREP-TM) » pour un terme de cinq ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1888;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'approuver le Règlement R-193 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 53 888 765 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et entretien périodique technologies métro (PREP-TM) » pour un terme de cinq (5) ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.		
15.02 1190854005		

Approuver le Règlement R-198 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 4 684 512 \$ pour financer le projet « Démonstration minibus au TA » pour un terme de cinq ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1889;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'approuver le Règlement R-198 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 4 684 512 \$ pour financer le projet « Démonstration minibus au TA », pour un terme de cinq ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01);
- 2 d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.		
45.03 1190854006		

CG19 0638

Approuver le Règlement R-201 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 64 004 992 \$ pour financer le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » pour un terme de 15 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1890;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 d'approuver le Règlement R-201 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 64 004 992 \$ pour financer le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » pour un terme de 15 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01);
- 2 d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

45.04 1190854007	Adopté à l'unanimité.		
	45.04 1190854007		

Avant de clore les travaux, la présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, prend la parole pour offrir ses meilleurs vœux pour Noël et la nouvelle année. La présidente d'assemblée remercie les élus pour leur participation et leur collaboration. Elle remercie également toutes les équipes qui assurent le bon déroulement des assemblées, soit le Service du greffe, le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM), l'équipe technique, les policières et policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ainsi que l'équipe de la sécurité de l'hôtel de ville. Pour terminer, la présidente d'assemblée invite à la prudence sur les routes durant la période des fêtes. La présidente d'assemblée cède la parole à M. Beny Masella. M. Masella, au nom des villes liées, souhaite de joyeuses fêtes à tous, de même que la poursuite des travaux dans le respect, le calme et la sagesse. La présidente d'assemblée remercie M. Masella et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante. La mairesse souhaite à tous de très joyeuses fêtes et encourage les membres à prendre du temps pour s'amuser et se reposer car elle entrevoit la prochaine année bien remplie de projets forts et rassembleurs. À 17 h 28, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare la séance levée. Manon Barbe Yves Saindon PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE GREFFIER DE LA VILLE Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés. Valérie Plante

MAIRESSE